

**Note relative à la délibération N°08 /2017 « produits des familles »
Conseil d'administration du 7 novembre 2017**

La délibération qui vous est soumise aujourd'hui a pour objet d'actualiser la délibération N°04/2016 adoptée lors du Conseil d'Administration du 27 septembre 2016 concernant les forfaits par pays faisant l'objet d'intermédiation financière.

Il est demandé aux administrateurs d'approuver la délibération qui actualise l'intermédiation financière aux Philippines : conformément à la délibération N°08/2012 relative au cadre définissant l'activité d'intermédiation financière du GIP AFA, et selon la décision de la directrice générale en date du 11 octobre 2017, il a été mis fin à l'intermédiation financière avec la Fondation Virlianie aux Philippines.